



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

Service petite enfance

PROJET D'ETABLISSEMENT



Rue des hirondeaux,

08600 GIVET

03.24.29.15.98

Sommaire

PREAMBULE	2
LE PROJET SOCIAL DU SMA.....	3
1. Les caractéristiques géographiques	3
2. Les caractéristiques sociales	4
3. La description de l'offre de service sur le territoire	5
4. Les partenaires	6
LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
1. La CCARM, notre gestionnaire	7
2. Le site multi-accueil « La Ribambelle »	7
3. L'équipe	8
4. Les locaux	11
5. Les modalités d'évaluation	12
6. Analyse de pratiques et supervision	13
LE PROJET EDUCATIF DU SMA	15
1. Nos valeurs	15
2. Les objectifs recherchés par l'équipe	16
3. La place du développement durable au sein du SMA	17
LE PROJET PEDAGOGIQUE	19
1. Nos orientations pédagogiques	19
L'itinérance ludique	19
➤ La motricité libre	20
➤ La vie en extérieur	20
2. La première rencontre avec l'enfant et sa famille	22
➤ L'inscription de l'enfant	22
➤ La période d'adaptation	22
3. La journée de l'enfant	23
➤ La journée type	23
➤ Les temps d'accueils et de transmissions	23
➤ Les temps de repas	24
➤ Les soins corporels et les changes	25
➤ Le temps de sommeil et de repos	26
➤ Les temps de jeu avec mon doudou	27
4. La place et la participation des familles	27
LES PROJETS A VENIR	29

L'OBJECTIF DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de base de réflexion pour évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion de l'équipe. Il sert également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant. Ceci rend notre collaboration cohérente en gardant les valeurs fortes de l'équipe.

La responsable et l'éducatrice de jeunes enfants adjointe sont garantes de l'application de ce projet au sein de la structure.

LES BASES DE CONSTRUCTION DU PROJET

Chaque membre de l'équipe a participé à la réalisation de ce projet, un travail intense de réflexion et de collaboration donnant à chacun la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil. L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été indispensables à l'écriture du projet.

Enfin le projet d'établissement doit rester vivant pour être juste et l'équipe le fera évoluer en fonction des évaluations qui en seront faites.

Plusieurs outils peuvent servir pour ces évaluations comme l'observation des enfants par les professionnels ou les analyses de pratiques, en groupe, plusieurs fois par an.

QUI PEUT AVOIR ACCES AU PROJET D'ETABLISSEMENT ?

Nous serons amenés à diffuser ce document :

- Auprès des parents
- Auprès des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelles et Infantile...)
- Auprès du multi-accueil
- Auprès des stagiaires ou apprentis que nous recevons et que nous formons.
- Auprès des professionnels de l'équipe et des professionnels effectuant des remplacements temporaires.



LE PROJET SOCIAL DU SMA

1. Les caractéristiques géographiques

Le SMA « La Ribambelle » se situe sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM). Elle regroupe 19 communes qui se trouvent à l'extrémité Nord du département des Ardennes, assimilé en tant que véritable « carrefour européen ». Il appartient à l'arrondissement de la Préfecture du département : CHARLEVILLE-MEZIERES.

Bénéficiant d'une situation privilégiée, la Communauté de Communes se trouve reliée au réseau des autoroutes belges, néerlandaises et allemandes, par l'E 411.

Depuis le 10 juin 2007, les Ardennes sont à 1h00 de Paris avec l'arrivée du TGV-Est-Européen.

La situation géographique et son relief donnent au territoire de la CCARM, une configuration insulaire :

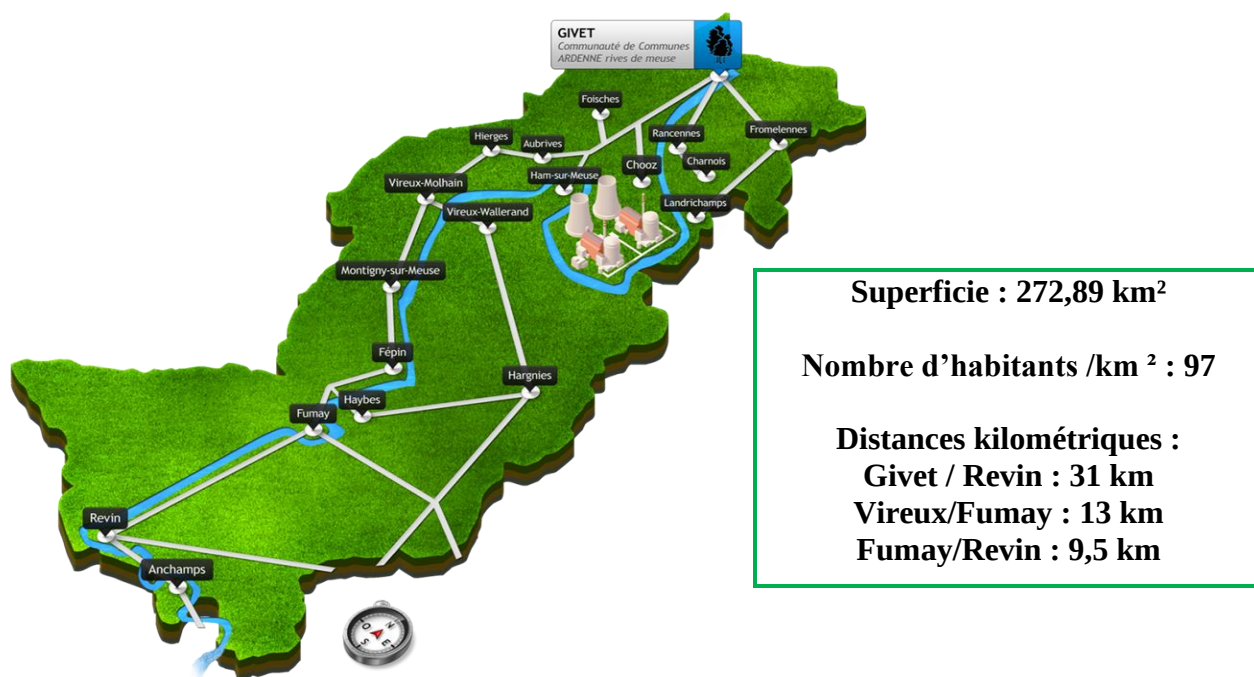


- Une orientation Nord/Sud du territoire.
- Une « pointe » française dans un territoire belge.
- Le sud du territoire enserré dans une vallée.

Véritable couloir de circulation et d'échanges, les pôles de population se sont répartis, selon l'axe Nord/Sud de la Meuse sur quatre bassins de vie : GIVET - les deux VIREUX – FUMAY – REVIN. La rive droite, quant à elle, se caractérise par des communes rurales de petites tailles.

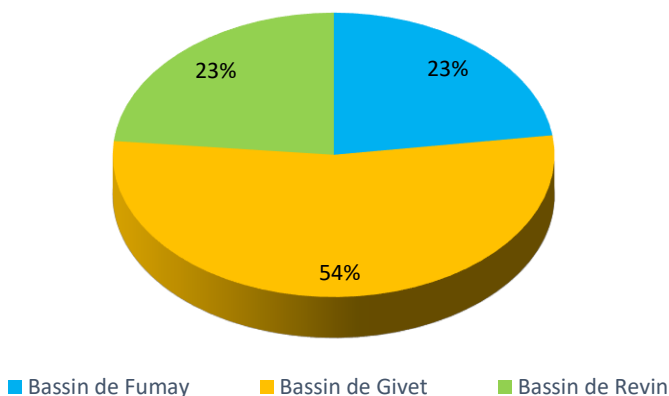
Le Massif Ardennais constitue une partie de l'Ardenne primaire : la portion rattachée au département français des Ardennes, à qui elle a donné son nom. Ce territoire est fortement boisé et escarpé, avec des vallées profondes et sinueuses ; les méandres de la Meuse constituent de véritables boucles. La ville de REVIN est placée dans l'une de ces boucles, de même que HAYBES, FUMAY et ANCHAMPS. Le territoire est traversé principalement par :

- Une route départementale,
- Une liaison ferroviaire secondaire de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES à GIVET ; la liaison vers DINANT (BELGIQUE) a été supprimée, des négociations sont en cours pour la rétablir,
- Une voie fluviale, « La Meuse », classée euro vélo n°19 depuis 2019. Les bords de la Meuse sont entièrement cyclables depuis 2008.



2. Les caractéristiques sociales

Répartition de la population par bassin de vie

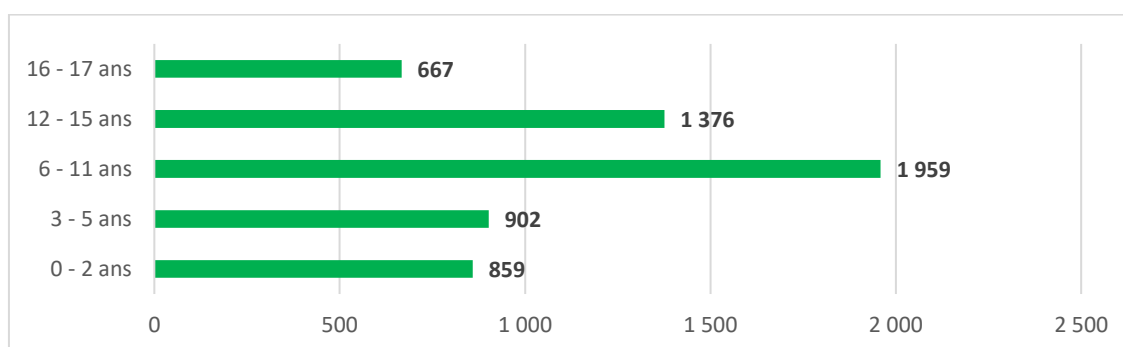


Source INSEE 2021

La population est répartie inégalement sur le territoire de la Communauté de Communes. En effet, le bassin de Givet englobe 54% de la population locale.

Les deux plus grandes villes, Revin et Givet, rassemblent à elles seules 48% de la population intercommunale. En y ajoutant les trois plus grandes villes suivantes (Fumay, Vireux-Wallerand, et Haybes), le pourcentage atteint 75% de la population.

Age des enfants sur le territoire Ardenne Rives de Meuse en 2019



Source : CAF 2021

Ce graphique nous indique que la moyenne d'âge des enfants du territoire. Ils ont principalement entre 6 et 11 ans et, comparativement, il y a peu d'enfants de moins de 2 ans. Les Services Multi accueil du territoire accueillent des enfants de 2 mois à 4 ans ce qui représente potentiellement une capacité d'accueil de 116 enfants simultanément.

Or d'après le graphique ci-dessus, on peut constater que sur l'année 2021, il y avait 1761 enfants âgés de 0 à 5 ans.

3. La description de l'offre de service sur le territoire

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, en vertu de sa compétence spéciale en matière de petite enfance, gère **quatre Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** sur le territoire intercommunal.

Commune	Nom et adresse	Heures d'ouverture	Capacité d'accueil
FUMAY	« Les Petits Malins » 420 Avenue de Champagne	7h/18h30	24
GIVET	« La Ribambelle » Rue des Hirondeaux	7h/18h30	30
REVIN	« Les Petits Bouts de Choux » 46 Rue Aristide Briand	7h/18h30	24
VIREUX-WALLERAND	« Les Petits Loups » 1 Rue du Ridoux	7h/18h30	30

Ces quatre établissements constituent des **Structures Multi-Accueils (SMA)**, appelées plus communément « crèches », et accueillent des enfants de **0 à 4 ans** venant de tout le territoire Ardenne Rives de Meuse, voire de l'extérieur. Ces structures proposent un **accueil collectif** des enfants, en journée, encadré par une **équipe de professionnels qualifiés** de la petite enfance.

A ces quatre établissements, il faut ajouter les **deux Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)** sur les communes d'Aubrives et Vireux Molhain.

Le territoire bénéficie également de la présence d'**assistantes maternelles**. Elles sont 127 répertoriées sur le territoire Ardenne Rives de Meuse.

Le Relais Petite Enfance (RPE) du territoire permet une fluidité dans les orientations des modes de garde. Le RPE s'érige en **institution neutre de la petite enfance**, en orientant les parents vers le mode de garde le plus adapté aux besoins de leurs enfants, en se constituant en point de repère et de rassemblement des assistantes maternelles, ou encore en organisant des animations en partenariat avec les assistantes maternelles et les SMA. Il peut également arriver que le RPE agisse comme médiateur et oriente les parties vers les services adaptés en cas de conflits entre un mode de garde et une famille.

4. Les partenaires

Avec la PMI : relation de prévention de concertation, de conseils et d'assistance sanitaire et médicale.

Avec la CAF : relation d'écoute, de concertation, d'assistance et de conseils, envoi des états de présence, partenariat financier.

Avec l'école maternelle « Bon Secours » qui se situe juste en face du SMA : des actions passerelles peuvent se mettre en place pour faciliter l'entrée des enfants à l'école.

Avec le RPE : par le partage, les projets communs, le réseau de partenaires, des jeux et par la mutualisation du matériel et des activités.

Des échanges ponctuels peuvent être organisés tout au long de l'année :

Avec d'autres organismes (commune, association, partenaires...) :

- sous forme de convention,
- mise en place des échanges ou des activités en lien avec le projet éducatif susceptibles de renforcer la qualité de l'accueil, la participation à la vie locale et les actions de soutien à la parentalité et de socialisation parents-enfants.

Avec les centres de formation : la crèche est un lieu ouvert aux stages de formation aux métiers de la petite enfance, aux carrières médico-sociales, préparation aux BEP et CAP, BAC professionnels et technologiques, écoles d'infirmières, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants...

LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. La CCARM, notre gestionnaire

Le Site Multi-Accueil (SMA) de GIVET est placé sous la responsabilité du Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, Monsieur Bernard DEKENS, qui la fait exercer par le Directeur Général des Services.

Siège Social : 29, rue Méhul - 08600 GIVET
Téléphone : 03.24.41.50.90 – Fax : 03.24.41.50.99
Email : president@ardennerivesdemeuse.com
www.ardennerivesdemeuse.com

La coordination de la structure est placée sous l'autorité du service Petite Enfance de la Communauté de Communes, représenté par Mme Christelle PICOTIN, chargée de Mission Petite Enfance

Service Petite Enfance
Tél : 03.24.40.57.54 – Fax : 03.24.40.81.50
Email : c.picotin@ardennerivesdemeuse.com

2. Le site multi-accueil « La Ribambelle »

Le Site Multi-Accueil « La Ribambelle » est situé rue des Hirondeaux à Givet. Il est sous la direction de Mme Laurence FRANCOIS. Cet établissement assure les accueils collectifs réguliers, occasionnels et d'urgences pour les enfants âgés de 2 mois à 4 ans¹. Les enfants présentant un handicap ou atteint de maladie chronique ont la possibilité d'être accueillis jusqu'à la fin du mois de leur 6^{ème} anniversaire.



Les SMA sont des établissements d'accueil non permanent d'enfants qui assurent un accueil collectif régulier, occasionnel et d'urgence pour les enfants :

- âgés de 2 mois à moins de 4 ans (jusqu'à la fin du mois de la date anniversaire),
- âgés de moins de 6 ans (jusqu'à la fin du mois de la date anniversaire) présentant un handicap ou atteints de maladie chronique

➤ **Capacité** : Agrément modulé de 3 à 30 enfants à l'heure, dont :

- 1 place enfant porteur de handicap
- 1 place en situation d'urgence
- 1 place en situation d'aide à retour à l'emploi
- + 3 enfants prévus en accueil en surnombre

➤ **Ouverture** : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h00 à 19h00
La journée complète d'un enfant ne doit pas excéder une amplitude de 10h00.

➤ **Fermetures annuelles** :

- Les samedis, dimanches et jours fériés,
- 1 semaine pendant les vacances de Noël (en alternance avec le SMA de GIVET),

¹ Les enfants peuvent être accueillis jusqu'à la fin du mois de leur 4^{ème} anniversaire

- 3 semaines en continu sur juillet/août (en alternance avec le SMA de GIVET).

➤ **Avis ou autorisation d'ouverture du Conseil Départemental** : Avis favorable du 25 mars 2014

➤ **Attribution de la Prestation de Service Unique (PSU)** ☒ ☐

➤ **Contrat Enfance Jeunesse, volet Enfance (CEJ)** : ☒ ☐

Les tarifs :

Le SMA est majoritairement subventionné par la CAF qui verse une aide appelée la Prestation de Service Unique (PSU). Cela signifie que les repas, le lait, et les couches sont fournis par la structure. Une participation financière est demandée aux familles, c'est ce qu'on appelle le taux d'effort. Celui-ci change d'une année sur l'autre.

Le tarif horaire d'une place en structure est donc calculé selon un barème établi par la CAF qui prend en compte le nombre d'enfant à charge, les revenus du foyer et l'éventuelle présence d'enfants porteurs de handicap.

Pour indication : en 2022, le coût d'une place en structure était fixé entre 0,44 centimes et 3,71 euros par heure et pour un enfant.

Une majoration de 15% du tarif horaire est appliquée aux familles résidant à l'extérieur de la Communauté de Communes.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter Mme FRANCOIS, la directrice du SMA :

Site Multi-Accueil « LA RIBAMBELLE »
Rue de Mon Bijou 08600 GIVET
Tél/fax : 03 24 29 15 98
Email : sma-givet@ardennerivesdemeuse.com

3. L'équipe

L'équipe d'encadrement est pluriprofessionnelle. Elle se compose du personnel éducatif suivant :

- 1 directrice, titulaire du diplôme d'Éducatrice Spécialisée
- 1 directrice-adjointe, titulaire du diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants
- 5 assistantes d'accueil Petite Enfance, titulaires du diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- 4 agents sociaux de 2^{ème} classe, titulaires du CAP Petite Enfance

↳ La directrice

La direction du SMA lui est confiée sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services et sous l'autorité fonctionnelle du chef de service pour :

- assurer l'organisation et l'animation générale de l'établissement,
- encadrer la répartition des tâches du personnel, veiller à une cohésion d'équipe,
- assurer la gestion administrative et financière quotidienne,
- coordonner les interventions du médecin de l'établissement,
- réaliser, en lien avec l'équipe, le projet éducatif de la crèche et garantir sa mise en pratique au quotidien,

- mettre en place des partenariats avec des intervenants extérieurs et veiller à leurs bons échanges en respectant les conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être de l'enfant,
- présenter la structure d'accueil, le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement aux familles avant l'admission de l'enfant,
- prononcer les admissions,
- réaliser l'inscription des enfants et tenir à jour les dossiers personnels des familles,
- organiser les échanges d'informations entre l'établissement et les familles, au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant, ainsi que collectivement et à l'occasion de rencontres associant familles et équipe assurant l'accueil,
- exercer un rôle de suivi sanitaire des enfants en collaboration avec le médecin de l'établissement, et éventuellement avec les médecins de familles, ou tout organisme compétent (PMI, CAMSP...),
- tenir à jour le registre de sécurité et veiller au suivi des contrôles et à la vérification périodique des installations, des jouets,
- veiller à l'équilibre alimentaire des repas distribués aux enfants ainsi que les conditions de sécurité et d'hygiène liées à la remise en température.
- veiller à l'état de santé physique et affectif des enfants accueillis.

Elle est tenue de signaler à sa hiérarchie et au médecin départemental de la PMI tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou à l'occasion de son fonctionnement.

Elle doit ouvrir des dossiers personnels à chaque enfant et un registre de présences journalières qu'elle est tenue de présenter lors des visites de contrôle.

Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement et du projet pédagogique, ainsi que de leur mise en œuvre.

Continuité de la fonction de direction :

Les responsables de l'établissement communautaire veillent à ce que les conditions nécessaires à la continuité de la fonction de direction soient garanties en cas d'absence pour congés ou pour maladie de la directrice :

- ***La continuité de la fonction de direction sera assurée par la directrice-adjointe en poste, titulaire du diplôme d'Educateur de jeunes enfants.***

Conditions de fermeture exceptionnelle de l'établissement

Dans le cas où la continuité de direction ne peut être assurée conformément aux conditions citées ci-dessus ou dans le cas où le taux d'encadrement est insuffisant, la Communauté se verra dans l'obligation de fermer l'établissement concerné. Cette fermeture devra être également envisagée dans le cas où les normes d'encadrement, selon l'art 2007-230 du 20 février 2007, ne pourront être respectées et en cas de force majeure.

↳ La Directrice-Adjointe

Elle secondera et assistera la directrice dans les tâches éducatives, administratives et financières journalières.

En cas d'absence de courte durée de la directrice, elle sera chargée :

- de la gestion administrative et financière de l'établissement (relations des services administratifs, règlement des parents...),
- de l'organisation interne (suivi du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement, gestion du personnel et distribution des tâches).

↳ L'auxiliaire de puériculture

Missions :

- Accueillir les enfants et de leurs familles, mise en place de temps d'échange et de transmissions avec les familles.

- Organiser les espaces dans les différents lieux de vie des enfants, en accord avec le projet pédagogique.
- Mettre en place des activités de jeux auprès des enfants dans le cadre du projet pédagogique,
- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants dont elle a la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique.
- Assurer le nettoyage et l'entretien des jouets et jeux des enfants.
- Accueillir des stagiaires et participation à leur formation.
- Participer aux réunions d'équipe.
- Participer à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'équipe.
- Tenir à jour le registre infirmier.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- dans l'application du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel et des locaux mis à disposition aux enfants afin de prévenir de tout accident),
- du bien-être physique et affectif des enfants dont elles ont la charge.



L'agent social

Missions :

- Accueillir les enfants et de leurs familles, mise en place de temps d'échange et de transmissions avec les familles.
- Organiser les espaces dans les différents lieux de vie des enfants, en accord avec le projet pédagogique.
- Mettre en place des activités de jeux auprès des enfants dans le cadre du projet pédagogique,
- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants dont elle a la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique.
- Assurer le nettoyage et l'entretien du matériel pédagogique des enfants.
- Accueillir les stagiaires et participation à leur formation.
- Participer aux réunions d'équipe.
- Participer à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'équipe.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- dans l'application du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel mis à disposition afin de prévenir tout accident),
- du bien-être physique et affectif des enfants dont elles ont la charge.



L'agent de service

Missions :

- Assurer la réception des repas livrés et contrôler les opérations de livraison et de stockage.
- Remise en température des repas.
- Assurer un contrôle des températures des installations dans la cuisine.
- Assurer un contrôle des températures et des dates de péremption des denrées alimentaires.
- Assurer le service et la distribution des repas aux enfants, et des goûters, si nécessaire.
- Entretenir les locaux et aider à l'entretien du matériel pédagogique.
- Entretien et rangement du linge.
- Assurer la gestion et les commandes des produits et matériels d'entretien, et de leur rangement.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- de l'hygiène et de la propreté des locaux,
- de l'hygiène et de la sécurité alimentaire des repas servis aux enfants,
- du respect de la marche en avant, respect de la chaîne du froid, des protocoles de préparation du service des repas, des protocoles de nettoyage et de désinfection,

- du dosage et de la sécurité des produits d'entretien,



Le référent Santé

Le référent santé aide à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins. Il contribue également au repérage des éventuels danger et accompagne l'équipe dans le projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant en accord avec la famille. Il doit aussi assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, portant par exemple sur la nutrition, les activités physiques, le sommeil, l'exposition aux écrans et la santé environnementale. Les détails de ces missions sont dans le règlement unique de fonctionnement.

L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc un intervenant extérieur à l'équipe que nous rencontrons tous les mois/ 2 mois à raison de 1h30 par séance le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants.

4. Les locaux

Le Site Multi-accueil dispose d'environ 700 m² aménagés en plusieurs espaces bien définis.

L'intérieur :

L'établissement se compose de :

- 1 local permettant aux familles de ranger leur poussette ou cosy,
- 1 hall d'accueil composé de casiers nominatifs pour déposer les affaires des enfants et de 2 plans de change public pour le soin, le change et le déshabillage des enfants
- 1 toilette publique permettant aux familles de se laver les mains ainsi que celles de leur enfant avant d'aller en salle.
- 1 salle de vie pour les non marcheurs donnant directement accès sur l'espace jeu extérieur,
- 1 salle de vie pour les marcheurs,
- 2 dortoirs dans chaque salle de vie,
- 1 salle de change et 4 toilettes enfant situées en îlot central entre les 2 salles d'éveil,
- 1 salle de motricité composée d'une structure avec un toboggan et du matériel adapté au développement psychomoteur des enfants dès le plus jeune âge
- 1 salle snoezelen

- 1 salle de restauration pour les enfants avec une cuisine pour la préparation des repas
- 1 local rangement
- 1 bureau pour la directrice.



Les membres de l'équipe ont également accès à :

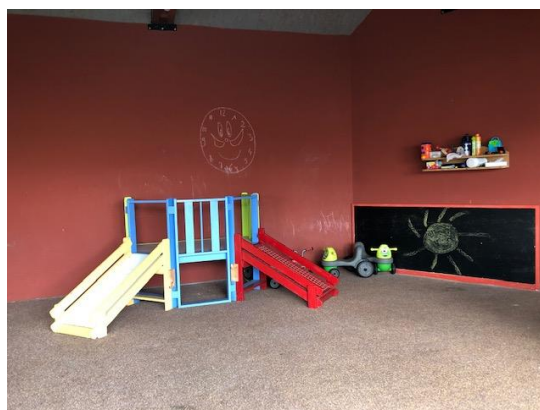
- 1 vestiaire pour leurs affaires personnelles
- 1 salle de réunion accessible pour travailler sur des projets ou débattre sur des situations
- 1 salle de pause composée d'une cuisine avec micro-onde et four.
- 1 réserve pour y stocker le matériel.
- 1 buanderie pour laver et sécher le linge de la crèche.

L'extérieur :

L'espace jeux extérieur se compose d'une cour fermée avec 2 toboggans et d'un préau couvert.

Un espace avec sol souple permet de sortir les bébés en toute sécurité.

Le préau a été conçu dans l'éventualité d'être transformé en salle d'éveil en cas d'augmentation de l'agrément.



Ventilation et chauffage :

Pour le confort des enfants et du personnel, la structure est équipée d'un système d'aération double flux et d'une pompe à chaleur monobloc à air accouplée à un plancher chauffant et rafraîchissant à basse température.

5. Les modalités d'évaluation

↳ Évaluation journalière :

Une bonne communication dans l'équipe contribue dans un premier temps à analyser « à chaud » les réussites ou les incidences des choix et des activités mises en place sur le terrain.

La directrice est garante de la qualité du service, du bien-être des enfants, de l'accueil des parents et de l'organisation du travail d'équipe. Sa fonction lui permet de recentrer les objectifs de travail si nécessaire.

↳ **Évaluation mensuelle :**

Qui : - la directrice, le personnel, le responsable du service Petite Enfance.

Quand : - une réunion toutes les 4 semaines de fonctionnement.

Objet : - organisation et évaluation du travail réalisé,
- bien-être des enfants,
- préparation d'activités ou de projets.

Ces réunions d'équipe permettent une réflexion collective. Chaque salarié doit pouvoir s'exprimer librement sur son ressenti professionnel sans se sentir jugé.

Un compte rendu de la réunion est réalisé, classé et transmis au responsable du service Petite Enfance.

↳ **Réunions de structure :**

Qui : - entre l'équipe de la crèche, le responsable du service Petite Enfance et les parents.

Quand : - une réunion en début d'année scolaire.

Objet : - prise en compte des attentes et des avis des familles.

↳ **Bilan annuel :**

Un bilan annuel est transmis par la directrice au responsable du service Petite Enfance.

Ce dernier prépare un bilan général des établissements communautaires d'accueil de jeunes enfants en direction de la Commission Formation et Vie Sociale (C.F.V.S) en charge du service au sein de la Communauté de Communes.

Le bilan annuel sera communiqué au Conseil Départemental, à la CAF et aux membres de la C.F.V.S pour une réflexion commune.

6. Analyse de pratiques et supervision

L'analyse de la pratique professionnelle engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne.

Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que la psychologue propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques.

Au contraire, l'intervenant est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes.

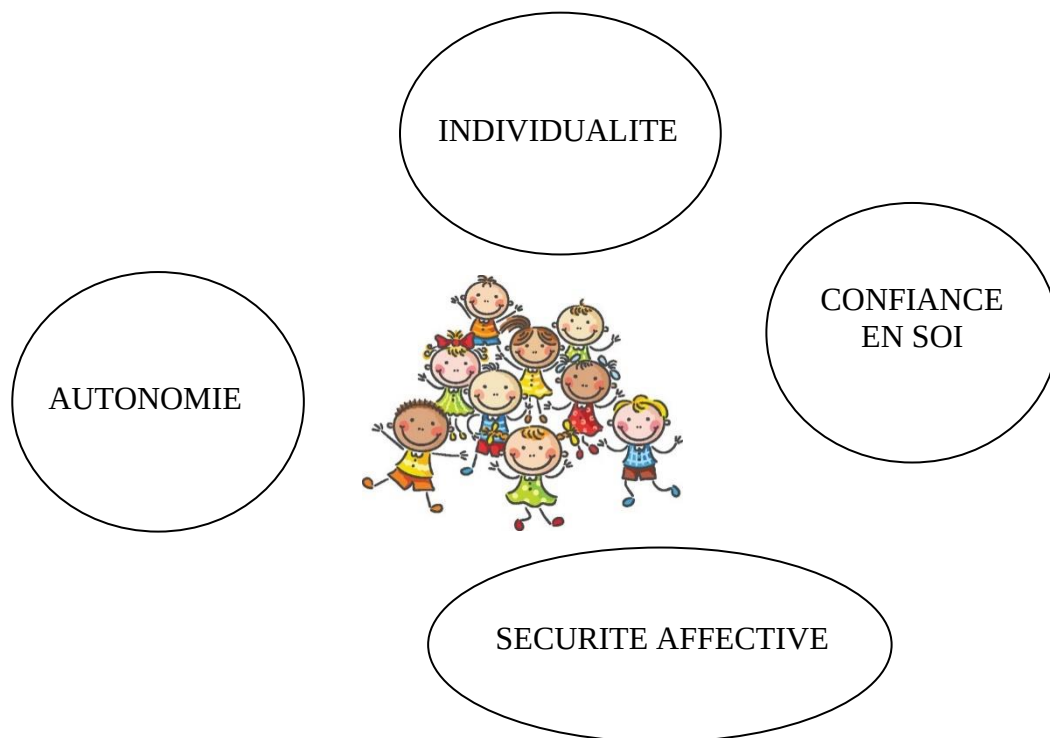
L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc un intervenant extérieur à l'équipe que nous rencontrons tous les mois/ 2 mois à raison de 1h30 par séance le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants.

LE PROJET EDUCATIF DU SMA

1. Nos valeurs

En l'absence des parents, les professionnels veillent à assurer un accueil de qualité aux enfants, sans pour autant se substituer à eux. En effet, nous considérons que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et nous tenons à établir un climat de confiance avec eux.

Notre pratique éducative s'articule autour des valeurs suivantes :



L'autonomie de l'enfant

C'est l'une des valeurs qui nous tient cœur. En effet, favoriser le processus de l'autonomie chez l'enfant c'est lui permettre de développer des compétences qui lui permettront de grandir et de devenir un adulte capable de prendre des décisions.

L'individualité de l'enfant

L'équipe offre un cadre de vie stimulant et incitatif en respectant les besoins individuels de chacun. Les enfants ne sont pas comparés les uns aux autres et nous respectons leur rythme individuel de développement. Nous pensons que chaque enfant est unique et différent et nous essayons de porter la même attention à chacun. Nous ne portons pas de jugement sur l'enfant et sa famille.

La sécurité affective

Au quotidien nous nous efforçons de respecter les émotions de l'enfant (chagrin, joie, colère) et nous accompagnons l'enfant dans la gestion de ses émotions en verbalisant par des mots simples. Nous apportons de la tendresse et nous nous rendons disponibles pour les enfants manifestant le besoin d'être câlinés.

La confiance en soi

Nous accompagnons les enfants dans leur découverte et félicitons leur apprentissage en les valorisant et les encourageant à recommencer. Nous faisons confiance à l'enfant en le laissant être acteur de sa journée et en respectant ses choix. Nous considérons que l'enfant est un être capable de faire des choix, c'est pourquoi nous lui proposons sans jamais le forcer.

2. Les objectifs recherchés par l'équipe

Lieu de vie, d'éveil, d'échanges et de rencontre, le SMA s'est fixé les objectifs suivants :

Offrir un mode de garde répondant aux besoins parentaux et adapté aux jeunes enfants, afin de :



- Répondre aux besoins d'accueil collectif régulier des familles sur la base d'un contrat d'accueil au plus proche de la réalité du temps d'accueil.
- Poursuivre la demande d'accueil occasionnel des familles, exprimée au cours du fonctionnement des haltes-garderies.
- Accueillir l'enfant dès la fin du congé de maternité sans considération de la situation professionnelle des parents.
- Accueillir l'enfant scolarisé jusqu'à ses 4 ans.
- Offrir la possibilité de modifier le contrat d'accueil

au cours de l'année.

- Accueillir l'enfant dans un équipement offrant un environnement adapté et de qualité (aménagement de cellules autonomes permettant un espace de vie adapté à l'âge de l'enfant).
- Permettre l'accueil d'un enfant non prévu afin de répondre à une demande d'urgence sociale ou exceptionnelle.

Répondre à une fonction sociale en favorisant la diversité de l'accueil, afin de :

- Contribuer à l'égalité professionnelle homme et femme en laissant le choix aux parents entre carrière professionnelle et garde de leurs enfants.
- Faciliter la vie familiale et le tissu social des familles (avoir du temps libre, participer à des actions de bénévolat, de loisirs...).
- Faciliter aux administrés l'accès aux formations, aux stages de réinsertion et à la recherche active d'un emploi.
- Assurer la continuité du service public, ainsi que le principe d'égalité d'accès (tarifs appliqués selon le barème national PSU de la CAF).
- Favoriser les interactions entre les SMA, le RPE, les infrastructures ou associations du territoire pour une ouverture aux autres.
- Organiser des actions passerelles avec l'école pour une meilleure intégration des futurs écoliers.

- Participer à la vie communale, en utilisant les équipements sportifs et culturels, les services sociaux ou en participant aux événements locaux pour favoriser la mixité sociale.
- Favoriser l'intégration et lutter contre la marginalisation des enfants en prévoyant la réservation d'un contingent de places (une sur vingt) au profit des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux et une place pour l'intégration d'un enfant présentant un handicap.
- Favoriser l'insertion professionnelle (faire du SMA un lieu ouvert aux stages).

Répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants et soutenir la fonction parentale en l'absence des parents :

- En reconnaissant la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants.
- En veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être.
- En respectant les rituels de séparation.
- En respectant leur propre rythme, leur personnalité individuelle, leur développement psychomoteur et affectif.
- En permettant l'émergence des compétences motrices, perceptives et cognitives de l'enfant.
- En contribuant à leur éducation et à leur socialisation.
- En favorisant leur autonomie, leur aptitude à communiquer.
- En développant la pédagogie de l'encouragement et de la valorisation.
- En proposant un cadre de vie sécurisé et stimulant.
- En développant des actions d'éveil culturel et artistique.
- En poursuivant des actions de partenariat et en menant des projets innovants.

Entreprendre des actions en direction des familles et de soutien à la parentalité :

- En se conformant aux engagements auprès des parents afin de créer un climat de confiance, de compréhension et de respect.
- En restant disponibles et à leur écoute.
- En prenant en compte l'unicité de chaque enfant et de chaque famille.
- En encourageant l'implication des parents à la vie de l'établissement et aux sorties.
- En conviant les parents à animer des ateliers selon leurs affinités.
- En donnant aux parents la possibilité de s'exprimer, de donner leur avis.
- En multipliant les actions de communication, d'échanges et de rencontres.

Contribuer aux actions bénéfiques des membres du personnel :

- En proposant un cadre de travail adapté et stimulant.
- En favorisant la formation individuelle afin de répondre aux besoins de chacun pour améliorer les services de la structure et pour leur carrière professionnelle.
- En organisant des séances de formation collective thématiques au sein des SMA (hygiène, sécurité, risques professionnels, etc...).
- En participant à des journées pédagogiques.
- En responsabilisant les membres du personnel à la mise en place de projets dans la structure.

3. La place du développement durable au sein du SMA

Les professionnels du SMA accordent une attention particulière à l'écologie et au développement durable. Au quotidien, ils transmettent cet engagement écologique aux enfants qu'ils accompagnent par des gestes simples :

- Les **déchets alimentaires** sont récupérés dans leur totalité puis donnés aux poules par le personnel de la crèche après leurs heures de travail.
- Les enfants s'hydratent avec de **l'eau du robinet**. Pour les bébés, la confection des biberons se fait également à partir de l'eau du robinet. La crèche accepte toutefois les bouteilles d'eau pour les bébés présentant des troubles intestinaux.
- **Le gaspillage alimentaire est limité** : les barquettes froides non entamées (entrée, compote) sont conservées 24h et sont utilisées pour des inscriptions de dernières minutes. Nous essayons également de limiter notre consommation d'eau en expliquant aux enfants qu'ils ne peuvent tirer la chasse d'eau que s'ils ont fait pipi. Cette démarche anti-gaspillage est un premier pas vers une consommation plus responsable.
- Des **jeux et jouets sont confectionnés à partir de matériaux de récupérations** (cartons, boîte de mouchoirs, boîtes de lait, bouchons en plastique...)
- **Minimisation de notre consommation électrique** : les lumières et les postes radios sont éteints lorsque nous quittons la pièce.
- Nous **récupérons les dons de vêtements et certains jouets** comportant la norme CE pour les enfants.

Après cette réflexion, les professionnels pensent pouvoir aller encore plus loin et mener d'autres actions éco-responsables, comme par exemple :

- Installer un **tonneau d'eau** dans la cour afin de récupérer l'eau de pluie pour arroser le potager.
- Demander aux parents d'apporter des **sacs en tissu** lavables pour y mettre les vêtements souillés et ainsi ne plus utiliser de sacs en plastique.
- Installer des **boîtes pour recycler** les bouchons et les piles dans le hall d'entrée.
- Faire des **commandes respectueuses de l'environnement** (jouets en bois, matériel fait à partir de matériaux recyclés)

Ce sont des petits projets qui pourront au fil du temps contribuer au respect de l'environnement et au développement durable. N'oublions pas que nos enfants sont la génération future.

C'est à nous professionnels et parents de les guider vers un avenir plus propre !



LE PROJET PEDAGOGIQUE

1. Nos orientations pédagogiques

➤ L'itinérance Ludique

Cette pédagogie mise en place par Laurence Rameau s'articule autour de trois grands principes : la libre circulation des enfants dans la crèche, la création d'univers ludiques, le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.

Le principe de **la libre circulation** signifie que l'enfant est acteur de sa journée. Il a la possibilité d'aller et venir sur différents univers et donc de se déplacer comme il le souhaite dans les différentes salles de vie. Les enfants ne sont pas enfermés dans une seule et unique pièce selon leur âge. Les portes des différentes salles sont ouvertes et maintenues par des cales ce qui signifie que les enfants sont en unité multi-âge. Les plus grands peuvent, s'ils le souhaitent, rester en univers relaxation et cocooning avec les plus petits, et ceux en âge de ramper ou de marcher peuvent se déplacer jusqu'à la salle des grands, ou en salle de psychomotricité, pour participer aux univers proposés. Grâce à cette pédagogie, l'enfant peut choisir ce qu'il veut faire ou non et aller où il veut.

La **création de différents univers** : chaque jour des univers ludiques sont proposés aux enfants. Le terme d'« univers » est utilisé plutôt que celui « d'activités » selon la pédagogie de l'itinérance ludique. En effet, le terme univers fait référence à l'imaginaire et la liberté de l'enfant, tandis que le terme d'activité est d'avantage associé à une attente précise de l'enfant avec une consigne, comme ce qui se fait en école maternelle.

Le professionnel met à disposition des enfants des objets et l'enfant expérimente à sa manière. Par exemple, lors d'un univers d'art, le professionnel peut sortir du placard des feuilles, des cartons, de la peinture, des pinceaux, des feutres, des tampons, des ballons de baudruche, etc...

Chaque enfant va expérimenter à sa manière et faire ses propres découvertes. Certains vont peindre avec leurs doigts, d'autre avec les tampons. Il se peut qu'ils peignent sur les feuilles ou bien sur les ballons de baudruche. D'autres préféreront recouvrir leur corps de peinture. Le professionnel observe et laisse l'enfant faire tant qu'il ne se met pas en danger, ne met pas en danger les autres et que le cadre est respecté (ex : il est interdit de peindre et de dessiner sur les murs de la crèche mais il est toléré de le faire sur la feuille qui est accroché au mur)

Plus l'enfant a des objets neutres à sa disposition, plus il peut les détourner de leur utilité première et en inventer des utilisations. En cela, un carton, un emballage, un balai... est bien plus intéressant qu'un jouet dit « éducatif » qu'il est souvent difficile ou non autorisé de détourner de son usage initial. Les objets les plus prisés des petits ressemblent à tout, sauf à des jouets.

Un univers peut prendre forme dans un espace et sur différents supports (sol, mur, suspension du plafond) afin que l'enfant puisse être en mouvement durant son expérimentation. C'est pourquoi les salles de vie ne sont pas équipées de tables et de chaises. Plusieurs univers sont proposés en même temps, dans des espaces différents, mais toujours avec un accès ouvert afin que l'enfant puisse « itinérer » entre les espaces de jeux et mélanger le matériel pour enrichir ses expériences.

L'enfant est auteur de son jeu : l'enfant est à la fois acteur mais aussi l'auteur de son jeu : c'est lui qui décide ce qu'il a envie de faire. Il peut tout à fait rester en univers peinture ou psychomotricité toute la

matinée s'il le souhaite. Cette pédagogie permet aux enfants de se développer plus vite puisqu'ils font des choses qu'ils aiment. L'enfant joue et explore sans avoir de règles imposées. Il est libre d'expérimenter, et de faire des choses sans aucun rendu final, sans aucune attente de l'adulte. Le professionnel qui observe l'univers va pouvoir s'étonner chaque jour des interactions qui vont se produire et de la manière dont le jeu va être détourné.

L'enfant a aussi la possibilité de ne rien faire et de rester observateur. Par l'observation, l'enfant apprend déjà énormément de choses qu'il pourra reproduire quand il se sentira prêt.

Avec cette pédagogie, ce qui prime c'est le plaisir et la découverte de ses capacités, qui vont permettre à l'enfant de prendre confiance en lui et de faire des expériences. Il s'agit d'accompagner l'enfant dans sa découverte et sa compréhension du monde qui l'entoure et des autres.

➤ **La motricité libre**

Au sein de notre structure, nous avons opté pour la motricité libre. Cette pédagogie, développée par la pédiatre Emmy Pikler, consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin qu'il puisse explorer son corps et se développer harmonieusement.

L'enfant est posé sur un tapis, au sol, dans une position qu'il maîtrise (à plat dos ou à plat ventre). Il ne sera jamais mis en position assis s'il ne sait pas s'y mettre tout seul, tout comme il ne sera pas stimulé pour apprendre à marcher en tenant les mains de l'adulte. L'enfant sera toujours dans une position allongée afin d'être libre d'expérimenter, de mouvoir son corps, de tâtonner dans ses mouvements et d'explorer librement l'environnement qui l'entoure. Notre objectif principal est de laisser l'enfant progresser à son propre rythme.

De plus, les enfants accueillis sont pieds nus. Marcher sans chaussettes ni chaussons favorise le développement des enfants. Dès le plus jeune âge, ils peuvent toucher leurs pieds, les attraper, les mettre en bouche et découvrir chacun de leurs orteils. En jouant avec ses pieds, le jeune enfant comprend progressivement qu'ils lui appartiennent et font partie de son corps.

Pour les plus grands en âge de marcher, être pieds nus leur procure de nombreux bienfaits :

- Se déplacer librement et avec plus de confort.
- Ressentir les différentes textures en fonction du sol sur lequel ils marchent (dur, mou, piquant, froid, chaud, mouillé)
- Développer les muscles du pied
- Acquérir une meilleure stabilité et une meilleure coordination de la marche

➤ **La vie en extérieur**

L'une des particularités du SMA est que les enfants sortent jouer dans la cour pratiquement tous les jours, été comme hiver.

A l'extérieur, les enfants peuvent bien évidemment courir et faire des jeux de motricité (toboggan, ballons, cerceaux, motos, voitures, parcours). D'autres univers sont proposés comme par exemple :

- La peinture, les dessins (craies, crayons, feutres, pastels, etc.),

- Les jeux de transvasements,
- Les jeux d'eau,
- Les jeux moteurs (balles, ballons, parcours, toboggan, etc.),
- La musique, les instruments de musiques, les chansons,
- La « patouille » et la pâte à modeler,
- Les expériences variées avec de la « récup' »,
- Les univers de construction : « Lego », « Kapla », « boîtes gigognes », etc...,
- L'univers du « Rien » : aucun jouet n'est sorti et les enfants vont interagir les uns avec les autres, s'imiter, et développer leur imaginaire en développant leurs propres jeux.
- Les livres, les histoires, le kamishibai, etc...

Depuis l'été 2021, nous disposons de petits bacs pour y faire un potager. Dès les beaux jours, les enfants peuvent planter des fruits et légumes en terre, les arroser, les cueillir et les déguster le jour de la récolte.

Lorsque le temps le permet, les enfants prennent le goûter et le repas dehors. Les tables et chaises du réfectoire sont alors sorties.



De même, les moyens-grands font la sieste en extérieur, à partir du mois d'avril, lorsque les conditions climatiques le permettent. → cf. *projet pédagogique, Les temps de sommeil et de repos.*



2. La première rencontre avec l'enfant et sa famille

Afin d'offrir un accueil de qualité aux enfants et à leurs parents, il est indispensable de favoriser les premiers échanges avec les familles afin de connaître leurs besoins et de respecter l'enfant dans son individualité, son rythme de développement, et ses capacités d'apprentissage.

➤ L'inscription de l'enfant

Au cours de ce premier contact, la directrice rencontre les parents et échange avec eux sur leurs besoins en termes de contrat. Elle leur présente également la structure et la pédagogie mise en place. C'est alors l'occasion pour les parents d'exprimer leurs attentes, de verbaliser leurs angoisses face à la séparation, de visiter la structure et de rencontrer l'équipe d'encadrement.

Ce premier échange permet de faire connaissance aussi bien avec l'enfant qu'avec sa famille. Il est aussi l'occasion de mettre en place une intégration régulière et progressive de l'enfant. Ce sont les premiers échanges qui déterminent la capacité pour les parents et leur enfant d'investir positivement la structure.

Une première impression favorable les incitera à ne pas vivre la séparation comme un abandon mais comme une occasion pour leur enfant d'enrichir ses échanges.

➤ La période d'adaptation

C'est une première étape importante pour l'enfant puisqu'il va se séparer, pour la première fois peut-être, de ses parents et de son environnement familial, pour découvrir un endroit qui lui est encore inconnu. L'enfant va progressivement s'habituer aux bruits, couleurs, odeurs, personnes et autres enfants qu'il rencontre. Cette période d'adaptation est donc cruciale pour l'enfant mais aussi pour les parents et les professionnels qui vont faire connaissance et s'adapter l'un à l'autre dans le but de créer une relation de confiance.

Le premier jour d'adaptation dure environ une heure. Les parents sont invités à accompagner leur enfant dans la salle de vie. C'est alors que prend place un échange parent-professionnel autour des habitudes de l'enfant (alimentation, endormissement, rythme de vie, relation avec le doudou et la tétine...). Des notes sont prises sur une fiche permettant de garder en mémoire ce qui a été dit et de transmettre, le plus fidèlement possible, les habitudes personnelles de l'enfant au reste de l'équipe. Les professionnels adoptent une attitude d'écoute et de bienveillance afin de ne pas porter de jugement.

Les jours suivants, l'adaptation se fait sans le parent sur un temps court (1 heure). Puis, ce temps sera progressivement allongé en fonction des besoins de chaque enfant. Les professionnels conseilleront les parents sur la durée de la prochaine adaptation (augmenter ou non le temps d'accueil) et veilleront à ce que les adaptations soient toujours faites au même moment de la journée (ex : les matins à partir de 9h) afin de donner des repères à l'enfant. Toutefois, ils devront être vigilants à ce que la période d'adaptation ne soit pas trop courte dans le temps. Un minimum d'une semaine est conseillé afin de créer une relation de confiance entre l'enfant, sa famille et l'équipe. Le but étant de dédramatiser la rupture et de favoriser l'intégration de l'enfant.

Au moment de l'adaptation il est demandé aux parents de ramener un doudou et une tétine qui restent à la crèche afin d'éviter les éventuels oublis. Les doudous sont lavés une fois par semaine mais les parents ont la possibilité de récupérer le doudou et de le laver à la maison afin qu'il ait une odeur familière.

3. La journée de l'enfant

➤ La journée type

Dès 7h : L'accueil du matin

Ouverture du SMA et accueil des enfants accompagnés de leurs parents. Des univers sont installés et un professionnel est au sol pour apporter de la sécurité aux enfants.

Ce temps d'échange permet de dialoguer avec les parents de l'enfant, de faire le lien entre ce qu'il vit à la maison et ce qu'il vit à la crèche.

A 8h : L'ouverture de la salle des grands

Les accueils des bébés et des moyens-grands se font à la porte de leur salle respective. La salle des non marcheurs est ouverte sur la salle des marcheurs et les enfants peuvent aller et venir sur les différents univers qui leur sont proposés.

A 9h : La collation d'eau

La personne qui prend son poste à 9h prépare le chariot avec la carafe d'eau et les verres. Les enfants s'assoient par terre pour boire leur verre d'eau.

De 9h00 à 10h30 : Les temps d'éveil et de jeux

Plusieurs univers sont proposés dans différentes salles, les enfants peuvent itinérer entre les univers et aller là où ils le souhaitent selon leur envie.

Nous mettons tout en œuvre pour développer au mieux leur éveil (musical, sensoriel) et leur motricité.

De 10h30 à 11h : Les changes et temps calmes avant le repas

Les enfants sont changés à tour de rôle avant le repas. Les plus grands vont sur le pot ou la toilette puis se lavent les mains. Pendant ce temps, les autres enfants présents en salle aident au rangement des jouets puis bénéficient d'un temps calme (comptine, lecture d'histoire, musique douce...)

De 11h à 11h30 : Le repas

Les enfants partent en salle de restauration et sont installés à table. C'est alors que débute un moment d'échange, de partage et de découverte grâce aux différents aliments, textures et goûts qui sont proposés.

De 11h30 à 12h : La préparation des enfants pour la sieste

Aide au déshabillage des enfants et passage aux toilettes pour ceux qui n'ont plus de couches. C'est le moment de faire un dernier pipi avant d'aller au lit. Les enfants ayant été changés avant le repas sont contrôlés avant d'aller dans le dortoir où ils s'endormiront en body avec un drap ou une couverture.

Deux professionnels restent au sol près des enfants et les accompagnent dans l'endormissement.

Dès 14h : Les levers de sieste échelonnés

Les réveils sont échelonnés pour permettre aux enfants de se réveiller à leur rythme. Les enfants sont invités à se retrouver autour des jeux d'éveils après être passés aux toilettes ou avoir changé leurs couches.

15h00 à 15h45 : Le goûter

Le goûter est servi en salle de restauration ou dehors lorsqu'il fait beau. Les enfants ont à disposition le laitage, la compote ou les fruits et le produit céréalier et commencent par ce qu'ils ont envie de manger.

15h45 à 18h30 : Jeux et retour à la maison

Après le goûter, les enfants retournent en salle où des univers leurs sont de nouveau proposés. Les enfants sont changés avant leur départ si besoin. Ceux qui n'ont plus de couche sont invités à passer aux toilettes.

➤ Les temps d'accueils et de transmissions

A l'arrivée, les parents retirent le manteau, les chaussures et les chaussettes de leur enfant. Puis ils l'accompagnent jusqu'à la porte de la salle de vie. C'est alors qu'un professionnel ouvre la porte et établit un dialogue avec les parents afin de connaître l'état général de l'enfant, la nuit qu'il a passée et les éventuels changements (alimentaire, endormissement, contrôle des sphincters). Ces informations sont essentielles pour les professionnels car elles permettent de mieux comprendre et d'accompagner l'enfant durant la journée.

Pour l'enfant, l'accueil est synonyme de séparation et peut donc être un moment riche en émotions : larmes, refus de quitter papa ou maman, ou joie de retrouver la halte-garderie et les petits camarades...

Les professionnels accueillent l'enfant et accompagnent ses émotions. Ils lui expliquent que son papa/sa maman s'en va mais qu'il reviendra le rechercher à un moment précis de la journée (après manger, après la sieste, après le goûter). Le doudou et la tétine sont des outils précieux qui sont proposés aux enfants qui en ressentent le besoin afin de faciliter la séparation d'avec le parent.

Au moment du départ de l'enfant, un professionnel raccompagne l'enfant jusqu'à ses parents dans le hall d'entrée et rapporte les éléments importants du jour (repas, jeux, anecdotes) afin d'éclaircir le parent sur ce que son enfant a vécu au cours de sa journée. Les transmissions du soir ne doivent pas être trop longues afin de laisser l'enfant et le parent profiter de leurs retrouvailles. Elles sont toutefois indispensables afin de garantir une continuité entre le lieu d'accueil et le domicile de l'enfant. Les transmissions du soir se font de manières orales. Des outils de communication sont également mis en place tel qu'un affichage en forme de fleur qui présente, chaque jour, les activités qui ont été proposées aux enfants ; et une fiche individuelle de transmissions sur laquelle apparaît le temps de sieste de l'enfant, son repas et ses changes.

Les transmissions avec les parents se font de manière quotidienne, lors de l'arrivée et du départ de l'enfant. Ce sont des moments privilégiés où l'équipe joue un rôle important dans une relation individualisée avec l'enfant et ses parents.

➤ Les temps de repas

Pour les bébés...

Pour que l'entrée en collectivité ne soit pas synonyme de sevrage, l'équipe du SMA de Givet propose plusieurs solutions pour les bébés allaités :

- Soit les parents ont la possibilité de ramener du lait qu'ils ont tiré durant les dernières 24h. Le lait maternel doit être conservé au réfrigérateur et transporté dans un sac isotherme. La date, l'heure et le prénom de l'enfant doivent être inscrits sur la poche ou le biberon de lait. Il est également possible d'apporter du lait qui a été congelé durant les 3 derniers mois. Les dates et heures de congélation et de décongélation doivent également être précisées sur le biberon ou la poche de lait. Le lait doit être décongelé au frigidaire la veille au soir.
- Soit les mères ont la possibilité de se rendre sur place pour allaiter leur enfant. Un espace leur sera proposé afin qu'elles puissent être au calme avec leur enfant.

Pour les bébés qui ne sont pas allaités, la crèche fournit du lait Gallia 1^{er} et 2^{ème} âge. Cependant, si l'enfant a un lait spécifique (anti-régurgitation, relais allaitement maternel, autre marque de lait), ce sont les parents qui apportent une boîte de lait non entamée.

Lorsque les bébés sont en âge de débiter la diversification alimentaire, une liste des aliments de saison est donnée aux parents. Une fois que l'enfant a goûté à tous les fruits et légumes figurant sur cette liste, il est alors possible pour le SMA de commander son repas. Les repas des bébés sont des purées moulinées et sont livrés en restauration froide par le groupe API. Le personnel de restauration s'occupe de la chauffe et du grammage dans les assiettes. Les bébés prennent leur repas dans leur salle d'éveil, sur des transats pour les plus petits, et des chaises hautes pour les plus grands d'entre eux. Le service se déroule entre 11h et 12h afin de respecter au mieux le rythme et les besoins de chaque enfant. Le personnel se fie à la fiche

d'adaptation remplie par le parent et aux transmissions qui lui sont faites le matin pour savoir à quelle heure l'enfant doit boire ou manger son prochain repas. Cependant si un enfant pleure et montre des signes de faim avant l'heure, le professionnel agit dans l'intérêt de l'enfant et celui-ci pourra avoir son repas un peu en avance.

Pour les moyens et les grands

Les repas se prennent en salle de restauration à partir du moment où l'enfant arrive à marcher seul et n'a plus besoin de faire de sieste le matin. A 11h, après s'être lavé les mains, les enfants se rendent par petit groupe en salle de restauration afin de favoriser une ambiance calme et propice aux échanges.

A leur arrivée en salle de restauration, les enfants s'installent à la place qu'ils souhaitent. Toutefois, les moyens mangent sur une table séparée des plus grands afin de bénéficier d'un accompagnement « individualisé » de l'adulte. L'autonomie de l'enfant sera alors sollicitée par la mise à disposition de deux cuillères (une pour l'enfant et une pour que l'adulte puisse l'aider).

Les enfants passent en repas dit « moyen », c'est-à-dire à un repas à la texture mixée, lorsqu'ils savent avaler et déglutir des petits morceaux. Et à partir de 18 mois, si l'enfant sait manger des repas entièrement en morceaux, il pourra passer en repas dit « grand » qui se compose d'une entrée et de pain en dessert.

Dans le cas d'une intolérance ou d'une allergie alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est réalisé en présence du médecin, de la directrice et de la famille. Dans ce cas, le parent doit fournir les repas pour son enfant.

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'équipe est de susciter l'envie de goûter en n'oubliant pas que les goûts peuvent évoluer avec l'âge. Les enfants sont libres de refuser un aliment après l'avoir goûté.

Le repas est aussi un moment essentiel où se mêlent convivialité, dialogue, plaisir et socialisation. Les enfants apprennent :

- La notion de patience : attendre son tour
- La politesse et le respect des autres : « s'il te plaît, merci »
- L'autonomie : manger seul, avec les doigts ou la cuillère
- Le nom des aliments pour les reconnaître
- La découverte de saveurs variées...

Les anniversaires des enfants peuvent, bien sûr, être fêtés au SMA, en fonction du souhait des parents. Ils ont la possibilité d'apporter une brioche ou un gâteau acheté en magasin avec une brique de lait ou un jus de fruit.

L'équipe a fait le choix de proposer des goûters sains, équilibrés et naturels en bannissant un maximum de produits industrialisés. Dans ce contexte, les gâteaux industriels ne sont pas présentés aux enfants. Des ateliers culinaires sont proposés aux parents et aux enfants afin de découvrir la diversité alimentaire.

➤ Les soins corporels et les changes

A leur arrivée au SMA, les enfants doivent avoir une couche propre. Cependant il est difficile de savoir, même pour le parent, quand l'enfant va faire une selle. C'est pourquoi, le SMA dispose, dans le hall d'entrée, d'une toilette et d'un point d'eau pour les enfants ayant une envie de dernière minute. Pour les plus petits, les parents ont la possibilité de les changer sur les plans de change situés près des casiers.

Au sein du SMA, les couches des enfants sont changées régulièrement au cours de la journée. Cela ne se fait pas à des heures précises mais en fonction du dernier change de l'enfant. Les enfants ayant une selle sont changés aussitôt afin d'éviter les érythèmes fessiers. Pour les changes, le SMA utilise de l'eau et du savon pour nettoyer le siège lorsqu'il y a une selle et uniquement de l'eau lorsqu'il s'agit d'une urine.

Plus l'enfant grandit, plus ses besoins d'autonomie se font sentir. Aussi, l'équipe adapte ses pratiques de change en fonction de l'évolution de l'enfant. Dès leur plus jeune âge, les enfants sont invités à participer au change afin de les rendre acteurs et les aider à prendre conscience de leur corps : se retourner, lever les fessiers pour mettre la couche, s'asseoir. L'équipe propose le pot ou les petits WC aux plus grands, en accord avec les pratiques qui se font à la maison, afin d'accompagner l'enfant vers l'acquisition du contrôle sphinctérien. Pour eux, les changes peuvent s'effectuer debout s'il n'y a pas de selle dans la couche. Dans le cas contraire, l'enfant peut utiliser les escaliers menant au plan de change afin d'être nettoyé par l'adulte, avant d'aller sur le pot. Dans une approche bienveillante et respectueuse du bien-être, l'enfant est accompagné vers ses nouvelles acquisitions, sans être forcé à quoi que ce soit.

« La maîtrise des sphincters est une étape importante chez le jeune enfant [...] Même si les parents décrètent que c'est le moment de ne plus porter de couches, ils ne peuvent pas le forcer à être propre. Lui seul choisit si oui ou non il a envie de leur faire plaisir, de respecter leur demande... »². La maîtrise des sphincters nécessite une certaine maturité neurologique et physique. Lorsque l'enfant est capable de monter et descendre seul les escaliers par exemple, c'est qu'il commence à avoir une bonne maîtrise de son corps. L'enfant doit également avoir confiance en lui. Il semble alors important de respecter le rythme de chacun afin de ne pas créer de blocage. L'équipe encourage et valorise les efforts et les progrès de chaque enfant en évitant les comparaisons.

Les professionnels sont particulièrement attentifs à favoriser toutes les expériences qui aident l'enfant vers l'acquisition de la continence (s'asseoir sur un pot même habillé, rester assis longtemps sur le pot).

➤ Le temps de sommeil et de repos

Pour l'enfant, le sommeil est nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux. Il permet de récupérer de la fatigue, du stress ou de l'agitation qui sont d'autant plus présents en collectivité. Or, s'endormir n'est pas toujours évident, cela nécessite de quitter les jouets, les copains et de se laisser aller.

L'équipe attache beaucoup d'importance à respecter les besoins de sommeil de chaque enfant. Pour les bébés, l'observation est un outil essentiel permettant de comprendre leurs besoins. Lorsqu'ils baillent, se frottent les yeux ou commencent à s'énervier, cela signifie qu'ils ont besoin de dormir. Les plus grands peuvent eux aussi présenter des signes de fatigue et ressentir le besoin de faire une sieste ou de se reposer. L'adulte proposera alors à l'enfant d'aller dans son lit.

² Laurence Rameau, *Un bébé à la crèche. pédagogies et neurosciences*, p.154, éditions Duval, Janvier 2015

Pour s'endormir, les enfants ont besoin d'un climat sécurisant, c'est pourquoi les enfants venant régulièrement ont un lit attitré et dorment toujours à la même place dans le dortoir. Une sieste après le repas est proposée à tous les enfants, un adulte accompagne l'endormissement en respectant les habitudes de l'enfant afin de le rassurer et le réconforter (bercer, faire un câlin, faire des papouilles, mettre une mélodie de relaxation, veiller à ce que l'enfant ait son doudou et sa tétine pour la sieste ou le foulard du parent afin qu'il s'endorme avec l'odeur de sa figure d'attachement). Tous ces objets et rituels aident l'enfant à gérer son angoisse de la séparation qui réapparaît parfois intensément au moment du coucher.

Les couchers à la sieste se font entre 12h et 13h30 pour les « moyens-grands ». Ceux qui ne font plus de sieste bénéficieront tout de même d'un temps calme, de 30 minutes environ, avec leur doudou et leur tétine. Un adulte reste présent à la sieste pour répondre aux demandes des enfants (ex : faire pipi au pot), les réconforter, mais aussi parfois pour éviter le chahut des plus grands. La présence continue de l'adulte permet également de rassurer l'enfant lorsqu'il se réveille de la sieste.

Un enfant qui dort ne sera pas réveillé par l'équipe même s'il dort depuis 2 ou 3 heures. Nous partons du principe que si l'enfant dort c'est qu'il en ressent le besoin.

A partir du mois d'avril, les enfants font la sieste dehors, sous le préau, si les conditions climatiques le permettent. Cette pratique est inspirée des pays nordiques et procure différents bienfaits. Il a été prouvé que les enfants s'endorment plus vite et plus longtemps. La qualité du sommeil est améliorée et les défenses immunitaires sont renforcées.

Au sein du SMA, nous pratiquons la sieste en extérieur dans un cadre bien défini :

- La température doit être supérieure à 18°C
- Le temps doit être clément (pas d'orage, ni de tempête de vent)
- Selon la température et le climat les enfants dorment soit en body soit habillé, avec ou sans couverture.

➤ **Les temps de jeu avec mon doudou**

En dehors des temps de repas, de change et de repos, l'enfant joue. Pour lui, le jeu est synonyme de liberté, d'expériences, et de plaisir. En jouant l'enfant développe de nombreuses compétences telles que sa motricité globale, sa motricité fine, son imagination, sa créativité, son langage... Le jeu est en quelque sorte « le travail » de l'enfant. Mais pour jouer l'enfant a besoin de se sentir en sécurité. C'est pourquoi, nous laissons la possibilité à l'enfant de disposer de son doudou et de sa tétine quand il le souhaite. Nous proposons à l'enfant de ranger le doudou lorsqu'il ne l'utilise plus et de le poser avant d'entrer en salle de change pour éviter que celui-ci ne soit souillé.

Le doudou est un objet qui a été choisi par l'enfant dès son plus jeune âge et qui va l'accompagner tout au long de ses apprentissages. Le doudou peut être une peluche ou une tétine. Il occupe des fonctions d'assurance, de bien-être et de sécurité affective pour le jeune enfant. Il est également appelé « objet transitionnel » par Donald Winnicott, puisqu'il permet de faire le lien entre la maison et les différents lieux de vie de l'enfant. Généralement, l'odeur du doudou rappelle l'odeur de la maison, l'odeur de papa/maman. En l'emportant avec lui à la crèche, l'enfant a l'impression d'avoir ses parents tout près de lui. Le doudou est un repère affectif essentiel qui favorise une séparation sereine avec les parents. Afin d'éviter les oublis, nous demandons aux parents d'amener un doudou et une tétine qui resteront à la crèche. Cependant les parents ont la possibilité de récupérer le doudou pour le laver afin qu'il reprenne une odeur familière.

4. La place et la participation des familles

Des temps de rencontre parent-professionnels sont proposés aux familles tout au long de l'année afin d'échanger sur l'enfant, ses habitudes à domicile et sa vie dans la structure. Les familles peuvent trouver au SMA un lieu d'écoute, de partage, et peuvent faire part de leurs inquiétudes, de leurs doutes mais également de leur fierté à l'égard de leur enfant :

La réunion de rentrée : parents / professionnelles

Elle permet aux parents de connaître nos valeurs, notre projet pédagogique et notre fonctionnement. L'équipe éducative est présentée, ainsi que le déroulement d'une journée à la crèche. Les projets en cours sont valorisés et diverses informations peuvent être transmises. Les parents ont la possibilité de visiter la crèche et de poser leurs questions

L'adaptation

Pour le premier jour de crèche, les parents sont invités à passer 1h avec leur enfant afin d'échanger et de faire connaissance. L'équipe y accorde une attention particulière puisqu'il s'agit d'un moment important qui peut déboucher sur une relation de confiance.

Les invitations

De façon régulière au cours de l'année, les parents sont invités à participer à la vie de la structure et à accompagner leur enfant sur des univers bien précis (conte, atelier snoezelen, atelier culinaire, ...) Les parents qui le souhaitent peuvent aussi participer ou animer un atelier auprès des enfants selon leurs talents et envies.

Les fêtes annuelles

Chaque année, le SMA organise des moments festifs (chasses aux œufs de Pâques, fête de fin d'année, Noël).

Les affichages

Divers moyens de communication sont mis en place au sein de la structure : les panneaux d'affichages, le cadre photos numérique (hall d'entrée) et le site internet de la commune. Différents documents liés au fonctionnement du multi-accueil sont ainsi accessibles (projet pédagogique, règlement de fonctionnement, fermetures de la structure, menus...).

Les échanges quotidiens

Chaque jour, nous échangeons avec les parents sur l'enfant mais également sur la vie de la crèche et les projets qui se mettent en place. C'est alors l'occasion pour l'équipe de solliciter les familles pour qu'elles contribuent aux projets en apportant des petits objets (plantations pour le potager, bouteilles en plastique et bouchons pour réaliser des jouets...)

LES PROJETS A VENIR

Les projets à venir seront orientés vers l'aménagement de notre cour. En effet, nous souhaitons poursuivre le projet « vie en extérieur »³ déjà en place et aller encore plus loin.

Nous avons remarqué que les bébés sont rarement sortis dans la cour. Un sol mou a spécialement été pensé pour qu'ils puissent ramper et gambader en toute sécurité, cependant cet espace est en plein soleil toute la journée. Pour profiter pleinement de l'extérieur et être en itinérance ludique avec les plus grands, nous envisageons de monter un projet auprès de la CAF afin d'avoir un abri tel qu'un store banne ou une pergola.

De plus, nous avons constaté que les enfants manquaient de jeux d'imitation à l'extérieur. En effet, les meubles de dinettes sont en bois et très lourds à déplacer. Il n'est pas possible de les sortir à l'extérieur. C'est pourquoi nous avons pensé à mettre en place des **ateliers de bricolage** avec les parents.

A partir de matériaux de récupération, nous souhaiterions fabriquer des jeux d'imitation pour les enfants, tel qu'une dinette, un établi, une table à repasser...



Cela sera l'occasion pour les parents bricoleurs de s'investir pleinement au sein de la crèche. Les moins manuels pourront également contribuer à la réalisation du projet en apportant des ustensiles de cuisine usagers.

³ Cf. « la vie en extérieur » page 21